



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du 16 juin 2025**

**Ville de Peille**

**Département des  
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement  
de Nice**

**Délibération  
n°2025\_67**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Nombre de présents :  
12**

**Nombre de votants :  
15**

**L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.**

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Michelle NOERO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Christine MOLINO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

**Absents excusés** :, M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

**Objet de la délibération** : Désignation du cinquième représentant permanent de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Eaux de Peille »

Vu la délibération n°2025\_39 du 11 avril 2025 qui crée la Société Publique Locale « Eaux de Peille »,

Vu la nécessité de désigner des membres du conseil municipal de Peille pour être représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale « Eaux de Peille »,

Il est proposé de désigner un cinquième représentant permanent de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Eaux de Peille »,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote par scrutin secret.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

**AR Prefecture**

006-210600912-20250616-2025\_67-DE  
Reçu le 19/06/2025

Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, propose sa candidature

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

Accepte de désigner Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, en tant que cinquième représentant permanent de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Eaux de Peille ».

Fait et délibéré en séance le 16 juin 2025

la secrétaire de séance  
Nicole OUDINOT

le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.